VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN

Carrère & Keeney.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

—DE—

Propriétés de Choix Améliorées du Premier District.

COTTAGE DOUBLE,

Nos. 633-635 BERTRAND, Entre les Rues Perdido et Poydras.

COTTAGE DOUBLE RETIRE,

Nos. 639-643 BERTRAND, Entre les Rues Poydras et Perdido.

COTTAGE SIMPLE,

Avec Chemin de Voiture, Ecurie,

No. 622 JOHNSON, Entre les Rues Perdido et Poydras.

JOLI COTTAGE DOUBLE,

Nos. 2500-2502 THALIE, Coin Freret, et

COTTAGE SIMPLE DANS LE FOND,

No. 1411 RUE FRERET.

COTTAGE DOUBLE,

Nos. 1301-1303 SARATOGA, Coin de la Rue Erato.

JEUDI, 1er JUILLET 1909, A MIDI.,

A la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 Rue Baronne.

Mme JOHN KENNEDY VS ALBERT GEYSER ET ALS.

No 86,552—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D.

PAR CARRERE & KEENEY—Ernest A. Carrère, encanteur, bureau 805 rue Perdido (rez-de-chaussée)—JEUDI, le 1er juillet 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un jugement rendu en Cour ouverte le 12 mai 1909 et en suite signé le 18 mai 1909 par l'Hon. W. E. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, des propriétés ci-après décrites, à savoir:

Premier—Un certain lot ou morceau de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, désigné par le numéro vingt trois de l'îlet numéro sept, compris entre les rues Poydras, Perdido, Prieur et Bertrand, et ayant, en mesure anglaise, les dimensions suivantes: Le lot vingt-trois est contigu dans le fond au lot numéro neuf mesurant vingt-neuf pieds-six pouces ligne de face à la rue Bertrand, et s'étendant en profondeur conservant six pieds six pouces et une ligne sur la ligne qui sépare le mitoyenne, ce lot de terre désigné par le numéro vingt-deux, et ont donne pieds sept pouces et six lignes sur la ligne qui sépare ledit lot de terre des lots un, deux, trois, quatre et partie du lot cinq, sur un certain plan dressé par Louis Brangier, voyer général, daté de 27 avril 1839, et déposé en l'étude de David L. McCay, alors un notaire en cette ville.

Les améliorations consistent en un jolie cottage double, retiré du trottoir, contenant galerie sur le devant, 4 chambres, chambre de devant et dans le fond de chaque côté, cour et allée pavée. Grillage en fer sur le devant et nos 629 et 643 rue Bertrand.

Deuxième—Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et appartenances en de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet No 30, maintenant ilet No 499 borné par les rues Poydras, Perdido, Prieur et Johnson, désigné comme lot numéro Quatorze, du dit îlet et mesurant vingt neuf pieds trois pouces et une ligne de face à la rue Johnson sur cent cinquante et un pieds trois pouces de profondeur entre lignes parallèles, d'après un plan dressé par Bringier, voyer, daté du 20 avr. 1839 et déposé en l'étude de David L. McCay notaire en cette ville.

Les améliorations consistent d'un cottage simple en bois, tout couvert en ardoises, avec chemin pour voiture sur le côté et contenant 5 chambres, dans la cour il y a 2 chambres, hangar, double citerne, etc., et loué $15 par mois et portant le numéro municipal 622 rue St Johnson.

Quatrième—Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ensemble avec tous les droits, voies, privilèges y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Maisonnave, Thalie, Freret et Locust, maintenant Robertson, désigné par le numéro douze sur un plan dressé par C. A. Hedin, ancien voyer daté du 18 mai 1856, et déposé en l'étude de Joseph Cohn, ancien notaire en cette ville, d'après lequel plan ledit lot mesure trente et un pieds sept pouces et sept lignes de face à la rue Thalie sur cent pieds de profondeur et formant l'encoignure des rues Thalie et Freret.

Les améliorations consistent en un joli cottage double en bois, tout couvert en ardoises, contenant de chaque côté 3 chambres, hangar, cour, etc., et loué $18 par mois et portant le No municipal 2500-2502 rue Freret. Dans le fond du lot il y a un cottage simple en bois.

Cinquième—Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues White maintenant Saratoga, Erato, Thalie et Franklin, désigné par le numéro trois sur un plan dressé par A. Kaoli, architecte, le 12me jour d'octobre 1850 et déposé en l'étude de A. Barnett, ancien notaire en cette ville, le dit lot formant l'encoignure des rues White, maintenant Saratoga et Erato et mesurant en mesure anglaise trente deux pieds de face à la rue White (maintenant Saratoga) sur quatre vingt dix sept pieds en profondeur et façade à la rue Erato.

Les améliorations consistent en un cottage double avec mansarde, et contenant de chaque côté environ cinq chambres, cour, hangar, citerne, etc., et loué $21 par mois portant les numéros municipaux 1301-1303 rue White (maintenant Saratoga). Dans le fond du lot est une bâtisse en bois à deux étages couverte en ardoises contenant six chambres, louée $6 par mois, portant le numéro municipal 2110 rue Erato.

Conditions—Un tiers en plus comptant; le balance s'il y a, en un ou deux ans représentés par billets de l'acquéreur, à leur propre ordre et par eux endossés, portant 8 0/0 d'intérêt par an, garantie par hypothèque spéciale sur la propriété avec la réserve du droit de vendeur et toutes les autres clauses usuelles de sécurité seulement la stipulation de 10 0/0 d'honoraire d'avocat. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1909.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Robert Legier, notaire, 10 0/0 du dépôt au moment de l'adjudication pour lier la vente.

ERNEST A. CARRERE Encanteur.

30 mai—30—juin 6 13 20 27 à date

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE CONSTABLE

Frank Valter vs E. R. White.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans, No 38,014—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Jugé de la Premier Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, Division B, je procéderai de vendre à l'enchère publique, à mon entrepôt, No 721-731 rue St Louis entre les rues Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, VENDREDI, le 9 juillet 1909, à 11 heures A. M., la propriété ci-après décrite, à savoir: Un four beau, 1 pupitre, 1 "Back Bar" et miroir, 1 ventail électrique, 1 coffre-fort en fer, 1 pendule, 1 "Cash Register", etc. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée d'après l'inventaire cancellaire en main bureau. Conditions—Comptant. WM J. BRADY Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.—Dufour Blair et Henry Chaffe, avocats pour le demandeur.

6,29 juin—29—juil 6 9

ANNONCE JUDICIAIRE

Jean Delphas vs John Bridges, association comme Frank et Francis Bridges.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans, No 38,179—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Wynne Rogers, juge de la Premier Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Division A, je procéderai de vendre à l'enchère publique, au face de l'entrée principale de la Maison de Cour, No 320 Passage de la Bourse, entre les rues Conti et Bienville, dans le Deuxième District de cette ville, le JEUDI, 29 juillet 1909, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses, etc., situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet No 391 borné par les rues Pâlido, Première, Clara et Willow, désigné par le No 16, et mesurant 29 pieds 6 pouces et 2 lignes de face à la rue Philip sur 91 pieds 9 pouces de profondeur entre lignes égales et parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Conditions—Comptant.

W. J. BRADY,

Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

Oscar Schreiber, avocat pour le demandeur.

27 juin—27—juil 5 11 15 19

L'Ecole de Culture Physique Pons,

116 RUE ST-CHARLES

Pour le développement des Hommes et des Femmes et le traitement de ceux qui sont atteints de débilité. CARL PONS, Champion Athlète Greco-Romain, Directeur.

Mme CARL PONS, Enseigne aux Dames.

VENTES A L'ENCAN

Kernaghan, Cordill Parkerson.

ANNONCE JUDICIAIRE

ELEGANTE

Résidence en Bois à Deux Etages

No 1214 AVENUE ESPLANADE,

Entre les Rues St-Claude et Liberté.

Meyer S. Dreifus vs Colonial Bank and Trust Company.

No 87,708—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON—W. A. Kernaghan, Encanteur—Bureau No 329 rue Carondelet—JEUDI, le 29 juillet 1909 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 22 juin 1909, de l'Hon. E. M. Skinner, juge de la susdite Cour, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété comme suit décrite, à savoir—

Une élégante résidence en bois à deux étages No 1214 avenue Esplanade, retirée de la banquette, avec grillage en fer, contenant galeries, vestibules, sept chambres et chambre à bain. Elle est construite en dehors de la ligne sur un grand terrain donnant de la lumière et ventilation. Le terrain est décrit comme une certaine portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges servitudes, prescriptions, dépendances et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet No 162, borné par l'avenue Esplanade, les rues St-Claude, Liberté et Quartier. Ladite portion de terre commençant à une distance de cent un pieds neuf pouces du coin de l'avenue Esplanade et de la rue St Claude et mesurant trente-cinq pieds huit pouces et deux lignes de face à l'avenue Esplanade sur une profondeur le plus près de la rue St Claude de soixante-dix-neuf pieds sept pouces et quatre lignes et d'une première profondeur sur l'autre ligne de côté le plus près de la rue Nord Liberté de cinquante-cinq pieds 10 pouces, de là sur une ligne s'étendant vers la rue Nord Liberté de six pieds huit pouces et quatre lignes, de là une deuxième profondeur de vingt pieds neuf pouces et six lignes à la ligne du fond, sur laquelle elle mesure quarante-six pieds et deux pouces, laquelle portion de terre est composée du tout du lot original No 6 et une petite étendue du lot original No 2 et une petite partie du lot H, tous plus complètement démontrés sur un devis d'Edgar Pilie, voyer, daté du 1er décembre 1903 attaché à un acte de vente passé pardevant S. Reuss, notaire, de la date du 16 janvier 1904.

Etant la même propriété acquise par le Colonial Bank & Trust Co. de Paul L. Dupas par acte pardevant Carl Converse Friedrichs, notaire en date du 15 juin 1906, et dûment enregistré dans le livre des transferts 216, folio 772.

A une petite distance de la rue du Canal, un excellent voisinage et un home charmant. Sujet au bail jusqu'au 30 septembre 1909, au taux de $600.00 par an.

Conditions—Un tiers en plus comptant à l'option de l'acquéreur, et la balance s'il y en a, en un et deux ans de crédit démontrés par billets de l'acquéreur daté du jour de l'adjudication, portant 7 0/0 par an à compter de la date jusqu'au paiement et garantis par hypothèque toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur devant assurer en plus de son achète toutes les taxes de l'année 1909 et de payer les frais des certificats nécessaires pour l'acte de vente. L'acte de vente devant être aux frais de l'acquéreur pardevant Félix J. Dreyfous, notaire.

Dix pour cent comptant requis au moment de la vente.

H. L. Favrot et Dart et Kernan, avocats.

27 juin—27—juil 4 11 18 25 29

Jas A. Brennan et fille.

ANNONCE JUDICIAIRE.

RESIDENCE SIMPLE

A deux Etages, Retirée

523 RUE JOSEPHINE.

Contenant 5 chambres, cabinet de linguerie, galerie sur le devant et sur le côté, sur un des plus grands terrains de la ville.

Succession de Wilhelmina C. Walther, épouse de Albert Diettle.

No 89,543—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

IL sera vendu à l'enchère publique, MARDI, le 27 juillet 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, par JAS. A. BRENNAN, Encanteur, bureau 723 rue Union, en vertu d'et en conformément à un ordre de l'Honorable George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté et signé le 17 juin dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Josephine, Robertson, St-Thomas et Adèle, lequel lot de terre est une portion d'un lot de terre désigné par la lettre F, sur un plan d'arpentage dressé par Chas G. Del Bale, daté du 7 juillet 1905, et mesurant vingt-six (26') pieds de face à la rue Josephine sur une profondeur, sur le côté le plus près de la rue St. Thomas de cent quatre-vingt-dix-neuf (199') pieds onze (11") pouces et une (1") ligne, et d'une première profondeur sur le côté le plus près de la rue Robertson de cent trente-six (136') pieds onze (11") pouces et sept (7") lignes, auquel point il s'élargit soixante (60') pieds trois (3") pouces et quatre (4") lignes, et de là à une deuxième profondeur de soixante trois (63') pieds deux (2") pouces et quatre (4") lignes, et ayant une largeur à travers de la ligne du fond de quatre vingt six (86') pieds trois (3") pouces et quatre (4") lignes, toutes mesures plus ou moins, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant.

Les améliorations comprennent la résidence simple à deux étages, retirée, contenant 5 chambres, chambre à bain, cabinet à linguerie, galerie sur le devant et sur le côté, hangars, etc.

Conditions—Comptant, les taxes de 1909, devant être payées par l'acquéreur, aussi devant payer pour les certificats d'hypothèques, transferts, certificats de ville et d'Etat et tous les autres certificats nécessaires. 10 pour cent de dépôt au moment de la vente.

L'acte de vente pardevant C. A. Butler, notaire aux frais de l'acquéreur.

E. P. Foley, avocat

24 juin—24 27—juil 4 11 18 25 27

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Jose Vega.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 85,361—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est) qu'elles peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Mme Ve Jose Vega, exécutrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier—Titche & Rogers, avocats.

23 juin—23 27—juil 3

Succession de Mme Madeline Geisbert, veuve de Pedro Pons.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 84,507—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont en peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Peter Pons, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—E. H. Brewer, avocat.

23 juin—23 27—juil 2

VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN

Geo. St. Paul.

Succession de P. F. HERWIG, No 81,618 Cour Civile de District.

La Magnifique Plantation de Coton,

DANS LA PAROISSE DE CADDO,

Environ 10 Milles de la Ville de Shreveport.

PRES DES PUITS D'HUILE ET DE GAZ.

JEUDI, LE 15 JUILLET 1909, A MIDI,

A la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District en date du 6 avril 1909 je vendrai à l'heure et à l'endroit ci-dessus mentionné comme suit:

La magnifique plantation de coton en la paroisse de Caddo, sur la ligne du chemin de fer Texas & Pacific environ dix milles de la ville de Shreveport, Lac à la station Fleurney le Texas & Pacific Railroad passant au travers de la place entière et connue comme la Plantation Antoine, contenant 960 acres plus ou moins ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., et décrit comme suit

Toute la section vingt-huit (28) et la moitié (1/2) nord de la section trente-trois (33) dans la corporation dix-sept (17) nord, range quinze (15) ouest de la paroisse de Caddo dans l'Etat de la Louisiane, contenant neuf cent soixante acres (960), plus ou moins, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, moins la réserve de la Texas & Pacific Railroad pour droit de chemin et terrains de la station de soixante-douze et demi (72 1/2) acres de terre, décrits comme suit:

Cinquante-sept (57) acres de terre en la section vingt-huit (28), corporation dix-sept (17) nord, range quinze (15) ouest, dans la paroisse de Caddo, Etat de la Louisiane, à savoir: Commençant à un point de la ligne du centre de la Texas and Pacific Railroad, arpentage 1368 pieds sud 65 degrés, 47 minutes est dans ledit arpentage de la Texas and Pacific Railroad traverse la ligne de borne ouest de ladite section vingt huit au-dessous de la corporation et range, de là nord 18 degrés est, 1528 pieds à l'encoignure; de la nord 12 degrés 48 minutes, ouest 417 pieds au coin, de là sud 85 degrés 45 minutes est 774 pieds au coin, de là sud 2 degrés 55 minutes est 906 pieds au coin de là sud 25 degrés 35 minutes est 1964 pieds au coin sur ladite ligne du centre du Texas & Pacific Railroad arpenté, de là nord 65 degrés 47 minutes ouest à ladite ligne du centre 2261 pieds au coin de commencement. Contenant 57 acres, exclusif du droit de voie.

Quinze et demie (15 1/2) acres de terre, étant une certaine étendue de terre à travers la section vingt huit (28), corporation dix-sept (17) Nord, range quinze (15) Ouest dans la Paroisse de Caddo. Etat de la Louisiane, 100 pieds en largeur pour une distance de 3,758 pieds et 150 pieds de largeur pour une distance de 2,000 pieds, ladite distance étant des points suivants, sur ladite ligne de la compagnie du chemin de fer, comme il est maintenant arpenté, et situé et devant être construit plus tard, étendue de 100 pieds commence à la station 458x71 à la station 470 et aussi de la station 490 à la station 516x29 et l'étendue de 150 pieds commençant à la station 470 et s'étendant à la station 490, une distance de 2,000 pieds ladite distance étant de 50 pieds et 75 pieds respectivement sur chaque côté de la ligne du centre dudit chemin de fer, comme il est maintenant arpenté et situé et devant être construit plus tard, laquelle étendue, collectivement, comprend 15 1/2 acres, plus ou moins, avec privilège d'abattre tous les arbres sur la terre dudit vendeur adjacente à ladite étendue, qui en tombant peuvent atteindre les rails dudit chemin de fer.

Conditions—Une moitié en plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et la balance s'il y en a en un et deux ans démontrée par billets de l'acquéreur, portant 7 pour cent d'intérêt à la date de l'adjudication, garantis par lien de vendeur et privilège de l'acte de vente devant contenir la cession de non aliénando et de la vente sans estimation et 5 pour cent honoraires d'avocat au cas où on avoit serait employé pour collecter lesdits billets; l'acquéreur devant assumer et payer au-dessus et en plus du prix de l'adjudication et comme part tous les frais usuels tels que hypothèque, transfert, recherche de taxes et certificats, et leur proportion de toutes les taxes pour l'année dans laquelle l'adjudication est faite, toute la propriété vendue sujette au bail, s'il y en a, maintenant existant.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Félix J. Dreyfous, notaire, les acquéreurs sont requis de faire un dépôt: de dix pour cent du montant de leur enchère, avec

GEO. ST-PAUL, Encanteur.

No 137 rue Carondelet.

Gerault, Farrar, Chas Rosen et Dart & Kernan, avocats.

13 juin—13 20 27—juil 3 10

Geo. St. Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Franz Ohrapka.

No 88,709—Cour Civile de District.

Jeudi, 15 Juillet 1909

A MIDI,

A la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District daté de 7 juin 1909, dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée, je vendrai à l'heure et à l'endroit ci-dessus mentionné comme suit:

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon y appartenant, situé dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet No 886, (autrefois No 56) borné par les rues Bourbon, (autrefois Bagatelle), Prieur, (autrefois Joséphine), Union (maintenant Tonty) et Roman (autrefois Velidelle), désigné par le No huit sur un devis annexé à un acte passé le 11 novembre 1881 pardevant Jean Aguesse, ancien notaire en cette ville, lequel lot mesurant en mesure américaine 23 pieds 6 pouces de face à la rue Bourbon (autrefois Bagatelle) sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes.

Conditions—Une moitié en plus comptant et la balance, s'il y en a, en un et deux ans après la date, avec 8 pour cent par an d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'à paiement, l'acquéreur ne devant recevoir les loyers qu'à partir de la date du passage de l'acte de vente; la portion de crédit devant être représentée par billets de l'acquéreur faits à son propre ordre et par lui endossés garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège, avec le pacte de non aliénando et toutes les autres clauses usuelles de sécurité, incluant 5 0/0 d'honoraires d'avocat en cas de procès, et l'acquéreur devant payer en plus de son enchère les taxes pour l'année courante, pour l'acte de vente pardevant Rodolphe Meyer, notaire, et déposer 10 pour cent de son enchère au moment de l'adjudication chez

GEO. ST-PAUL, Encanteur.

No 137 rue Carondelet.

13 juin—13 20 27—juil 4 11 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mme Catharine Dempsey, Veuve de Cornelius Regan.

No 86,414—Cour Civile de District.

JEUDI, 8 JUILLET 1909,

A MIDI,

A la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne.

Les Cinq Cottages Doubles formant le coin des rues Thalie et St-Thomas.

Donnant de bons revenus.

EN vertu d'un ordre de l'Hon. la Cour Civile de District, dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée, je vendrai à l'heure et à l'endroit ci-dessus mentionné comme suit, à savoir—

Une certaine portion de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, située dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Thomas, Tchoupitoulas, Thalie et Erato, et mesurant, plus ou moins, en mesure américaine, 52 pieds 2 pouces de profondeur et façade à la rue St-Thomas sur 128 pieds de profondeur et façade à la rue Thalie, étant la portion de fonds des lots Nos 1, 2, 3, 4, 5, sur un plan dressé par A. Mischlanzer, voyer, étant la même propriété acquise par le défunt Cornelius Regan par achat de Pierre V. Macarty, par acte pardevant Oscar Dionet, notaire en cette ville, le 20 mai 1874.

Conditions—Un tiers en plus comptant et la balance s'il y en a en un, deux ans après la date, avec 8 pour cent par an d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'à paiement, l'acquéreur ne devant recevoir les loyers qu'à partir de la date du passage de l'acte de vente; la portion de crédit devant être représentée par billets de l'acquéreur faits à son propre ordre et par lui endossés garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège, avec le pacte de non aliénando et toutes les autres clauses usuelles de sécurité, incluant 5 0/0 d'honoraires d'avocat en cas de procès, pour forcer la collection des dits billets. Les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent devant être assurées par les acquéreurs et les polices devant être transférées au porteur des billets et toutes les autres clauses usuelles de sécurité.

Les acquéreurs devant payer pour l'acte de vente pardevant Jas. J. Wenife, notaire, et déposer 10 pour cent du prix de la vente au moment de l'adjudication avec

GEO. ST-PAUL, Encanteur.

No 137 rue Carondelet.

Jenny Benedict Gessner, avocat.

6 juin—6 13 20 27—juil 4 6

Lionel M. Ricau.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Vve Jean M. Soubiraa

No 83,698—Cour Civile de District.

JEUDI le 15 juillet 1909 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, l'îlet de $50.00 créé par W. J. Gayle, daté du 16 février 1907.

Conditions—Comptant.

LIONEL M. RICAU, Encanteur.

27 juin—27—juil 4 11 15

VENTES A L'ENCAN

Par Alexander Allison, Receveur

ANNONCE JUDICIAIRE.

La nouvelle manufacture de glace de 40 tonneaux de la Retailers Ice and Cold Storage Company, Limited,

Coin des rues Poydras et Prieur.

JEUDI, LE 1er JUILLET 1909 A MIDI SUR LES LIEUX.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, rendu dans l'affaire intitulée A. D. Kers Printing Co., Ltd. vs Retailers Ice and Cold Storage Company, Limited, No 88,975, signé du 24 mai 1909, je offrirai à l'enchère publique, à ladite manufacture, encoignure des rues Poydras et Prieur, le JEUDI, 1er juillet 1909, à midi, la Manufacture de Glace entière de la Retailers' Ice & Cold Storage Company Limited, en bloc, à savoir—

Trois certaines lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et servitudes qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Poydras, Johnson, Prieur et Perdido, et lesquels dits lots sont plus complètement décrits comme suit: Le lot No Trente mesure vingt-neuf pieds trois pouces et une ligne de face à la rue Prieur sur cent cinquante et un pieds trois pouces de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No Un formant le coin des rues Poydras et Prieur et mesure, en mesure anglaise, trente pieds trois pouces de face à la rue Poydras sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles, et le lot No Dix mesure trente pieds trois pouces de face à la rue Poydras sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations sur cette dite propriété et la manufacture consistent généralement en une bâtisse en bois, un puits artésien, balances, meubles de bureau, compresseur d'ammoniaque, machine, condenseur d'ammoniaque, réservoir à liquide, réservoir d'huile, connexions d'ammoniaque, serpentins, ammoniaque, serpentins dans le réservoir et dans le compartiment d'emmagasinage à congélation, réservoir à congélation, 640 bidons à glace, réservoir à tremper et bascule, machine pneumatique à air pour soulever, agitateur de saumure et machine, connexions de vapeur et d'eau, bouilloire, bouilloire "feed pump", pompe à eau, installation de lumière électrique, outils, etc.

Conditions—Comptant, l'acte de vente devant être passé pardevant Félix J. Puig, notaire, aux frais de l'acquéreur, l'acquéreur devant assumer les taxes pour l'année 1909 en plus du prix de son enchère, un dépôt de 10 0/0 devant être fait au moment de l'adjudication.

ALEXANDER ALLISON,

Receveur, Retailers Ice & Cold Storage Company, Limited.

Demègre et Blair, Henry E. Chaffe, avocats pour le receveur.

1 juin—1 8 15 22 30—juil 1

Louis Hufft.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Cottage Double Nos 1618-1620 rue Liberté

Succession de Fidel Haug.

No 89,545—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C.

PAR LOUIS HUFFT, Encanteur.—Bureau No 826 rue Union.—JEUDI, le 22 juillet 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, à la Nouvelle-Orléans, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 9 juin 1909 et signé le 15 juin 1909, rendu et signé par l'Honorable E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District, Division C, dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, Nouvelle-Orléans, à midi, la propriété foncière ci-après décrite, comme suit:

Une certaine étendue ou parcelle de terre s'étendant et étant située dans la paroisse St Tammany, Etat de la Louisiane, étant la moitié du Nord du Quartier Sud Est et la moitié du Nord du Quartier Sud-Ouest de la Section dix huit, dans la Corporation six, Sud, Range douze Est, Méridien St-Helena, dans la paroisse St Tammany, Louisiane, contenant cent soixante-quatre acres et vingt-huit centièmes d'un acre, moins cinquante-deux acres vendus auparavant à Jesse B. Wager, et décrits comme suit, à savoir: Quart Nord-Est du Quart Sud-Est et vingt acres dans Quart Nord-Ouest du Quart Sud Est. Aussi douze six acres vendus aux mêmes vendeurs à Mme R. White et décrite comme étant dans le Quart Nord-Ouest du Quart Sud Est de la Section dix-huit, Corporation six Sud, du Range douze Est; et bornée sur l'Est par Joseph Wager, Nord et Ouest par les terres du vendeur actuel, et sur le Sud par les terres de A. A. Cooley, laissant à l'acquéreur actuel cent six acres et 28/100 d'un acre.

Etant la même propriété que Mme Mattie L. Baldey a acquise par achat de George F. Peters le 17 janvier 1899, par acte enregistré dans le livre des transferts T, folio 512 et seq., avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Aussi, même vingt et un acres vendus par Mme Mattie L. Baldey à Jacob Kuhner, décrit comme suit, à savoir—Situé dans le coin sud-ouest du quart sud ouest de la section dix-huit dans la corporation six sud du range douze est, morcelé en St Helena, pour commencer au coin sud-ouest dudit quart, et s'étendant nord au long de la ligne de ladite section 630 pieds, de là est entre lignes parallèles 1470 pieds, borné à l'ouest par les terres de Columbus et S. W. R. & L. Association Nord et Est par les terres du vendeur actuel, et Sud par les terres de A. A. Cooley, étant une portion de la même propriété acquise par le vendeur actuel de George F. Peters par acte enregistré en le livre des transferts T folio 512, et, et étant la même propriété que Mme Mattie L. Baldey a vendu à Jacob J. Kuhner le 1er juillet 1899, d'après un acte enregistré en le livre des transferts U, folio 279, etc.

—Conditions—A savoir: un tiers en plus comptant et la balance à terme de un et deux ans à sept pour cent (7 0/0) d'intérêt par an, garantie par lien de vendeur et clauses usuelles de sécurité; l'acquéreur devant assumer les taxes de 1909 en plus de son enchère et l'acte de vente devant être passé pardevant Jefferson O. Wendt, notaire, aux frais de l'acquéreur, 20 0/0 du prix d'achat doivent être déposés (non intérêt) au moment de l'adjudication chez J. L. ONORATO.

Encanteur et agent de Propriétés Foncières, Bureau No 910 rue Gravier.

Henry Chaffe, avocat.

6 juin—6 13 20 27—juil 4 8

Lionel M. Ricau.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Cottage Simple Attrayant, No 1117 rue Montégut, entre les rues St-Claude et Marais.

Julia Harrington, épouse de Denis Sweeney, vs Mary Harrington, épouse de Michael Hafey et al.

No 89,685—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Divis on D.

EN VERTU d'un jugement rendu en cour ouverte le 2 juin 1909, et signé en cour ouverte le 9 juin 1909 par l'Hon. W. E. Sommerville juge de la Cour Civile de District, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée et adressé à Lionel M. Ricau, encanteur, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne JEUDI, le 22 juillet 1909 à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Claude, Montégut, Marais et Pelicans, lequel dit lot de terre est désigné par le No 5 du plan de l'îlet No 400 et mesurant 38 pieds de face à la rue Montégut sur 138 pieds 6 pouces et 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles, le tout conformément à un plan dressé par Arthur De Armas, député-voyer de ville, daté du 9 jan. 1894, annexé à un acte de vente par J. F. De Rodignac et als à James Jones, passé pardevant Chas G. Andry, ancien notaire, le 29 juin 1885, étant la même propriété, laquelle a été acquise de défunt Michael Harrington, par achat de la Firemen's Bldg Assoc., par acte passé pardevant Fred Zengel, notaire, le 7 décembre 1892, enregistrée en le livre des transferts 154 folio 58.

Les améliorations comprennent le joli cottage simple No 1117 rue Montégut, entre les rues St Claude et Marais, contenant 3 chambres et cuisine, une grande place pour un cheval et wagon.

Conditions—Un tiers du prix d'achat devant être payé comptant et la balance du dit prix d'achat, devant être représentée par deux billets égaux à recevoir garantis par lien de vendeur et privilège et dans respectivement un et deux ans, portant intérêt au taux de huit pour cent par an. L'acquéreur devant payer les taxes de cette année contre ladite propriété pour l'année courante et faire un dépôt comptant de 10 0/0 chez l'encanteur pour lier la vente. L'acte de vente pardevant John Janvier, notaire aux frais de l'acquéreur.

LIONEL M. RICAU, Encanteur.

Ernest T. Ferrazze, Sonnets, Dufour et Dufour, John Janvier, avocats.

29 juin—29 27—juil 4 11 18 22

VENTES A L'ENCAN

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE DE RECEVEUR

Le stock entier de commerce, machine, comptes courants, etc., de R. McWilliams, Limited

Peintures, Huiles, Vernis, Pinceaux, etc.

In Re Jones & Pickett Ltd., vs R. McWilliams, Ltd

No 86,705—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier, Encanteur—Bureau No 134 rue Carondelet—LUNDI 12 juillet 1909 à 11:30 heures a.m. sur les lieux No 34 rue du Camp il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 28 juin 1909, par l'Hon. W. E. Sommerville, juge de la Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division D, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Le stock de commerce, comptes courants, machine à manufacture et d'autres effets de R. McWilliams, Limited.

La propriété ci-dessus décrite sera premièrement offerte en vente en bloc comme un établissement faisant des affaires, et après que le stock de commerce, comptes courants, machines seront offerts en trois lots séparés, et si la moyenne des prix offerts pour lesdits trois lots séparés excède la plus haute enchère pour l'établissement comme un établissement faisant des affaires, la vente se fera des lots séparés, autrement la plus haute enchère pour les affaires en bloc comme